

ABONNEMENT.
SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
PARIS :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A. EWIG,
 Rue Talbont, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 0 c.
 Réclames 50
 Faits divers 75

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

RESERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 35 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 28 Septembre 1877.

ÉLECTION
 A la Chambre des Députés

EUGÈNE BERGER

Ancien Député, membre du Conseil général
 de Maine-et-Loire,

CANDIDAT DU GOUVERNEMENT
 DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Chronique générale.

On dit, dans les régions officielles, que le
 Maréchal publiera, à la dernière heure de
 la période électorale, une proclamation affir-
 mant sa résolution de consacrer tous ses ef-
 forts à l'établissement de la République con-
 servatrice.

La République conservatrice ! M. Thiers
 en parlait beaucoup dans le manifeste au-
 quel il travaillait, la veille de sa mort, et
 qui n'a pu être publié qu'à titre d'œuvre
 posthume. La fondation et la consolida-
 tion de cette République conservatrice ont
 été sa première ambition en 1874. Mais de-
 puis . . .

M. Thiers est un de ces hommes éminents
 et supérieurs dont il convient, aujourd'hui
 surtout qu'il n'est plus, de ne parler qu'avec
 le respect que mérite sa mémoire. Son
 illustration appartient à la France, et nous
 croirions de frapper la nation elle-même
 en attaquant l'homme d'Etat qui a présidé à
 nos destinées dans des jours douloureux et
 difficiles.

Mais il est permis, sans être accusé d'ou-
 blier les grands services que M. Thiers a ren-
 dus à son pays, de redresser les erreurs de
 fait que contient son manifeste.

M. Thiers a écrit que ce n'est pas lui, que
 c'est la compétition de trois prétendants au
 trône, qui seule a empêché la restauration
 de la monarchie.

D'abord, il n'y avait pas trois prétendants
 au trône. L'empire, qui venait de s'effon-
 drer sous le coup que l'immense désastre de
 Sedan lui avait porté, ne songeait pas en-
 core à renaître de ses cendres, toutes chau-
 des du sang de nos soldats morts sur les
 champs de bataille de l'Alsace et de la Lor-
 raine.

Ensuite la République avait à peine jeté
 dans le cœur des populations quelques fai-
 bles racines. Ces racines, M. Thiers n'a ja-
 mais cessé, tant qu'il a été au pouvoir, de
 s'efforcer de les enfoncer plus profondé-
 ment, de les enfoncer assez dans les idées,
 dans les mœurs, dans les habitudes nation-
 ales, pour qu'ensuite il devint difficile de
 les en arracher.

S'il n'en est pas le père, M. Thiers est au
 moins le parrain de la République. Son ex-
 cuse, c'est qu'il la voulait conservatrice. C'est
 aussi ce que veut le maréchal de Mac-
 Mahon, et c'est pour qu'elle reste conservatrice
 qu'il tient à ce qu'elle soit gouvernée par des
 conservateurs.

M. Thiers, qui demande aujourd'hui,
 pour complaire à ses alliés de la gauche, un
 personnel administratif et judiciaire républi-
 cain, avec un ministère de républicains, n'a-
 vait-il pas dit que, pour rendre la Républi-
 que possible en France, il fallait la faire sans
 les républicains.

M. le maréchal de Mac-Mahon a plus es-
 sayé de faire la République avec les républi-
 cains que M. Thiers, qui a toujours eu des
 ministères de coalition. Le cabinet Jules Si-
 mon n'était-il pas tout républicain ?

Mais celui-là faisait dévier la République
 de la ligne conservatrice. Il la laissait glis-
 ser à gauche. C'est pour la ramener au cen-
 tre où M. Thiers voulait la fixer, que le ma-
 réchal de Mac-Mahon a dû se séparer de ce
 cabinet et dissoudre la Chambre. Son appel
 aux électeurs est donc un appel au profit de
 la République conservatrice.

Au surplus, où mènent toutes ces dis-

cussions rétrospectives ? Il faut prendre la
 situation telle qu'elle est et en faire sor-
 tir l'accord des trois pouvoirs, qui seul
 peut ramener le calme et la sécurité dans le
 pays.

Nous n'avons pas d'autre prétention que
 d'amener cet accord, qui ne peut se faire
 que par l'élection de députés ayant la même
 politique que le Président, dont le mandat a
 encore trois ans de durée, et le Sénat, dont
 la majorité ne pourra être modifiée qu'en
 1879, date de son premier renouvellement
 partiel. (Le Soleil.)

QU'EST-CE QUE LE RADICALISME ?

M. Thiers, dans sa lettre-manifeste, de-
 mande ce qu'est le radicalisme : « Que veut
 dire, ajoute-t-il, ce mot NOUVEAU, du moins
 en France, introduit cette fois dans notre lan-
 gue politique ? »

Ces paroles prouvent que l'illustre défunt
 avait la faculté très-enviable d'oublier totale-
 ment tout ce qui pouvait le gêner ou lui dé-
 plaire. En effet, voici un passage d'un dis-
 cours qu'il prononça le 12 février 1848 :

« On insiste en disant que les hommes
 qui viennent de triompher en Suisse sont
 des RADICAUX, car on croit avoir tout dit,
 en les accusant de RADICALISME. Je ne
 suis pas RADICAL, les RADICAUX le sa-
 vent bien, il suffit de lire leurs journaux pour
 s'en convaincre. Mais entendez bien mon
 sentiment : Je suis du parti de la Révolution,
 TANT EN FRANCE QU'EN EUROPE. Je souhaite
 que le gouvernement de la Révolution reste
 dans les mains des hommes modérés ; mais
 quand ce gouvernement passera dans les
 mains d'hommes qui seront moins modérés
 que moi et mes amis, dans les mains des
 hommes ardents, fussent les RADICAUX, je
 n'abandonnerai pas ma cause pour cela, et
 JE SERAI TOUJOURS DU PARTI DE LA
 RÉVOLUTION. »

Il est donc surprenant de voir que, dans
 sa lettre, M. Thiers affirme que le mot « ra-
 dicalisme » est un mot nouveau et qu'il en
 ignore la signification.

M. Saint-Genest fait, sur le prétendu ma-
 nifeste de M. Thiers, les réflexions suivan-
 tes dans le Figaro :

« Comment ! le manifeste nous demande
 ce que l'on entend par radicaux ? . . . Mais il
 nous semble que les radicaux, ce sont les
 hommes devant lesquels M. Thiers s'est
 enfui le 18 mars ; ce sont les hommes aux-
 quels il a abandonné Paris ; ce sont les
 hommes contre lesquels il a cru devoir réu-
 nir tous les débris de notre armée, pour
 faire couler plus de sang que Français et
 Prussiens n'en avaient répandu durant cinq
 mois de siège.

Il nous semble que les radicaux, ce
 sont les hommes qui, conduits par M. De-
 lescluze, ont démoli la maison de M. Thiers,
 et qui ensuite, conduits par M. Gambetta,
 ont renversé M. Thiers à coups de Barodet.
 Voilà, croyons-nous, ce que sont les
 radicaux !

Et c'est leur victime, M. Thiers, qui
 viendrait demander ce que signifie ce mot ?
 Mais, alors, si la peur qu'on a d'eux est une
 « peur affectée », M. Thiers a donc joué une
 sinistre comédie le 18 mars ?

Ce que disent ses adversaires est donc
 vrai ? Il a donc abandonné Paris dans des
 vues ambitieuses, pour augmenter son pou-
 voir ? Et, si ce n'est par ambition, c'est donc
 par lâcheté ?

Et puisque cette peur affectée augmente
 le mal, comment a-t-il écrit, ici même, la
 Lettre du « vieil abandonné » lettre si bien
 faite pour répandre l'épouvante ?

De tous les Français, celui qui a le
 moins le droit de dire que le radicalisme
 n'est pas un danger, c'est l'homme qui a
 pris la terrible responsabilité de fuir la ca-
 pitale, abandonnant nos palais aux incen-
 diaires, nos otages aux assassins, et qui
 ensuite a tenu, sur le péril social, un lan-
 gage plus violent que tout ce que nous li-
 sons aujourd'hui dans les feuilles de la réac-
 tion !

Quiconque a un peu souci de la gloire
 de M. Thiers doit, non-seulement maintenir

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

TOLLAR L'INDIEN

(Suite.)

VI.

La plupart des routes de l'Inde sont moins des
 routes que des directions suivies par les voyageurs.
 Tracées par le passage des caravanes sans avoir
 été soumises à aucun travail préalable et sans
 être l'objet d'aucun entretien, elles sont toujours
 désagréables, souvent difficiles, et quelquefois com-
 plètement impraticables pour les chariots : aussi le
 docteur avait-il renoncé à ces derniers, et n'em-
 ployait-il que des bêtes de somme pour les trans-
 ports nécessités par son changement de résidence.
 Les plus lourds bagages étaient placés sur des
 éléphants, devant lesquels marchaient un Indien
 qui, de la voix, leur indiquait la direction, les aver-
 tissait des obstacles ou des ornières, tandis que sur
 leurs coudes étaient assis les mahouts (cornacs),
 chargés de leur faire presser le pas au moyen de

l'aiguillon, ou de les arrêter en les frappant sur le
 nez.

Derrière venaient les chameaux, puis les che-
 vaux montés par les domestiques du docteur.

Tollar s'était chargé de conduire le poney de
 miss Eva ; mais il s'aperçut bientôt que sa frêle
 monture ne pouvait suivre le reste de la caravane,
 et dès le second jour il dut se décider à se laisser
 devancer et à cheminer seul.

L'aspect du pays qu'ils traversaient était bien
 propre, du reste, à le dédommager de cette len-
 teur forcée.

A droite coulait un des bras du Gange, parsemé
 d'îles verdoyantes et sillonné par les voiles des
 barques indiennes, tandis qu'à gauche s'élevaient
 les montagnes couvertes de forêts sombres.

Dans l'intervalle, la plaine, richement cultivée,
 était entrecoupée de nombreuses aldées ; et, de
 loin en loin, une pagode, assise entre son étang
 et son bosquet de tamariniers, montrait ses toits
 ornés et faisait entendre le *combou* de ses brames.

Un jour que Tollar passait, au petit pas de son
 cheval, devant un de ces temples, un cavalier sortit
 tout à coup du petit bois qui longeait le chemin,
 et l'aborda en lui adressant les souhaits de bonheur
 qui accompagnent le salut indien.

C'était un homme de moyen âge, aux vêtements
 grossiers, à la peau ridée par le soleil ; et sans les
 trois raies de son front, qui annonçaient un adora-

teur de Vishnou, on l'eût pris pour un de ces bo-
 hémien de l'Inde connus sous le nom de mahomé-
 tans zinganes.

Ses manières mêmes eussent pu confirmer ce
 soupçon. Il était gai, causeur, et tous ses mouve-
 ments indiquaient une résolution singulière.

Son cheval, vif comme lui, quoique maigre et
 petit, n'avait pour tout harnais qu'une corde et un
 vieux tapis. Sur la croupe était attaché un paquet
 peu volumineux auquel pendait une gourde d'ar-
 rak.

Le nouveau venu se familiarisa bientôt avec Tol-
 lar auquel il apprit qu'il se nommait Lantou et
 qu'il se rendait à Patna pour un pèlerinage ; il ne
 tarda pas à apprendre également ce qu'était le
 jeune homme et où il allait.

Tout en l'interrogeant, il tournait autour de lui,
 semblait soupeser de l'œil son bagage et estimer
 sa monture.

Tollar commença à entrer en défiance. Il savait
 le pays infesté de ces bandits appelés *thags* qui sui-
 vent les voyageurs sous prétexte d'abrèger la route
 par la causerie, et qui, au moment où ils s'y atten-
 dent le moins, leur jettent au cou un nœud cou-
 lant, les renversent de cheval et les dépouillent.

Pour comble d'embarras, le jour allait tomber.
 Ils étaient encore loin du tchaouvadi où l'on pou-
 vait s'arrêter, et une partie de la route devait né-
 cessairement se faire de nuit en compagnie de

Lantou, dont les allures devenaient de plus en plus
 inquiétantes.

Le jeune Indien ne savait à quoi se déterminer,
 lorsqu'un grand bruit de voix et de chevaux arriva
 tout à coup jusqu'à lui.

Espérant que ce pouvait être une caravane, il
 pressa le pas de son poney, tourna un fourré, et
 arriva devant un campement de cipayes.

Tout le monde sait que l'on donne ce nom aux
 Indiens enrégimentés par la Compagnie, qui n'a
 presque point d'autre armée.

Les cipayes, armés à l'européenne, exercés
 d'après notre tactique, et commandés par des offi-
 ciers anglais, ont cependant un aspect particulier
 qui leur ôte toute ressemblance avec nos soldats.

Malgré leurs habits rouges, à revers jaunes pour
 les cavaliers, et à brandebouffs blancs pour les
 fantassins, il y a dans leurs coiffures de carton en-
 tourées d'un turban, dans leurs pantalons ne des-
 cendant que jusqu'aux genoux, dans leur allure
 surtout, quelque chose de barbare qui révèle leur
 origine.

On sent que cette armée ne porte point ses ar-
 mes et ne suit pas son instinct.

Elle a appris notre art militaire, mais elle ne le
 sent pas ; ce sont des machines de guerre montées
 à l'européenne plutôt que des soldats européens.

Il y a d'ailleurs dans la constitution même de
 ces corps un empêchement à ce qu'ils puissent

« la légende du radicalisme », mais l'augmenter encore ; car, d'après sa conduite au 18 mars, M. Thiers serait le dernier des hommes si le radicalisme n'avait pas dans notre peuple des racines profondes, s'il n'était qu'un vain fantôme...

» En un mot, si M. Thiers avait fait mourir quinze mille hommes et s'il en avait déporté trente mille, dans la seule crainte d'un danger imaginaire.

» Enfin, dit le manifeste, « c'est la République qui a sauvé la France, perdue par la monarchie !... »

» Ah ! là encore, là surtout se trouve la preuve que ce manifeste est apocryphe !

» La France n'a nullement été sauvée par la République. Elle a été sauvée par M. Thiers, le monarchiste M. Thiers, qui, écartant tous les républicains et flétrissant les fous furieux, s'est entouré d'hommes monarchistes comme lui, et s'est appuyé sur une armée monarchiste comme lui.

» Voilà à qui la France doit son salut, et c'est manquer de respect à M. Thiers de venir, à l'abri de son propre nom, lui enlever la plus belle page de sa gloire pour la donner à « la République des républicains », c'est-à-dire à ce que M. Thiers a combattu et réprouvé toute sa vie. »

Le manifeste de M. Thiers n'a pas produit l'effet que les gauches en attendaient.

Dans les faubourgs de Paris, les ouvriers et les commerçants n'ont même pas lu en entier cet interminable document, et les chefs de la gauche reconnaissent qu'à cette époque de l'année, les habitants des campagnes sont trop occupés pour lire attentivement le manifeste de M. Thiers.

On annonce dans les cercles politiques, où règne une très-grande animation, un nouveau manifeste de la gauche, qui affectera le caractère d'une réponse au manifeste de la droite.

Hier, le prince Napoléon avait réuni chez lui quelques amis pour prendre conseil sur ses candidatures en Corse et dans la Charente-Inférieure.

Pour ce qui regarde la Corse, le prince Napoléon paraît plus qu'hésitant.

Car, d'un côté, les renseignements qu'il reçoit font prévoir que M. Haussmann obtiendra sur lui une majorité encore plus forte que celle obtenue par M. Rouher.

De l'autre côté, le prince paraît redouter beaucoup l'intervention, dans la lutte électorale, d'une lettre du prince impérial, et il est, dit-il, « plus que fatigué d'être toujours ainsi aux prises avec des discussions de famille. »

Pour ce qui regarde la Charente-Inférieure, si les électeurs qui lui ont offert une candidature veulent la lui maintenir, le prince Napoléon est très-résolu à l'accepter.

Dans ce cas, il se rendrait dans ce département.

jamais prendre l'esprit militaire de notre armée : tous sont mariés, et se font suivre de leurs femmes et de leurs enfants ; chaque cavalier a, de plus, deux palefreniers, le *cavallaire*, qui soigne son cheval et lui fait cuire des lentilles, et l'*herbier*, chargé d'aller chercher l'herbe qu'il doit arracher brin à brin.

Le détachement rencontré par Tollar était composé de vingt cavaliers, qui, avec leurs familles et leurs serviteurs, formaient une troupe de plus de cent personnes.

Le jeune Indien témoigna l'intention de passer la nuit dans ce bivouac, malgré les sollicitations de son compagnon, qui voulait le faire poursuivre jusqu'à un tchaouadi encore éloigné de quelques milles.

Lantou, voyant qu'il débridait son poney, parut hésiter s'il resterait ; mais il se décida enfin à le quitter, et continua brusquement son chemin sans prendre congé.

Tollar repartit le lendemain, et atteignit, sans nouvelle rencontre, la résidence d'été, où miss Eva était déjà arrivée avec son père, et où il reprit ses occupations habituelles.

L'une des plus ordinaires, lorsque M. Dumiries ne l'employait point à copier de manuscrit, était la recherche des oiseaux destinés à la volière de miss Eva.

Tollar parcourait dans ce but les rives du Gange

Plusieurs conseillers municipaux ont remis à M. le préfet de la Seine une demande ayant pour objet de faire donner le nom de M. Thiers à l'une des rues de Paris.

M. le préfet de la Seine a répondu que la demande serait mise à l'étude, mais il n'a pris aucun engagement.

M. Thiers aurait-il jamais eu un tel succès de vogue, si toute sa vie politique avait été correcte, s'il avait été fidèle à ses principes, et s'il avait consacré à faire le bien de son pays les belles facultés qu'il a gaspillées si longtemps sur toutes les routes de la Révolution pouvant le conduire au pouvoir ?

Quel encouragement pour les révolutionnaires !

Plusieurs arrestations viennent d'être opérées par les agents de la sûreté tant dans les environs de Paris que dans les départements. C'étaient des individus qui collaient sur le Manifeste du Maréchal des écrits outrageants pour le chef de l'Etat.

Les perquisitions qui ont été opérées chez l'un de ces individus ont amené la découverte de pièces clandestines.

Aussi, lorsque cette affaire viendra en police correctionnelle, elle sera fertile en révélations de tout genre. Quelques-uns de ces colleurs patriotes ont déclaré qu'ils avaient agi sans mauvaise intention, mais uniquement pour gagner la somme qui leur avait été payée.

L'instruction apprendra sans doute par qui.

Etranger.

LES GREVES DU BORINAGE.

Les dernières nouvelles publiées par le *Journal de Mons* (Belgique) portent ceci :

Le nombre des grévistes s'est accru de 4,000, ainsi répartis : charbonnage d'Hornu-et-Wasmes 900, Belle-et-Bonne 450, Petite-Sorcière 250.

Le nombre total des grévistes est de 48 à 20,000. Du reste, pas de rassemblements : on ne remarque pas d'individus étrangers cherchant à exciter les grévistes. La plus grande surveillance est exercée par les autorités et par la force armée.

Reprise partielle à Elouges. Un nombreux rassemblement a été dispersé par la troupe.

De Boussu on signale une tendance à la reprise à la *Sentinelle* et à la *Nouvelle-Alliance*.

Chose singulière, tandis qu'aux alentours tous les charbonniers chôment, on travaille comme d'ordinaire au *Levant du Flénu*. Tous les traits sont en activité. Cependant on craignait que les ouvriers ne se représentassent point à la fosse ce matin.

La grève s'est étendue au charbonnage de Cipli (Midi de Mons), qui occupait 230 ouvriers. Chômage complet.

Ce n'est point seulement aux charbonnages que les grévistes s'adressent : ils en veulent aussi à ceux de leurs compagnons qui,

et les forêts, s'exposant à la rencontre des crocodiles, des tigres et des boas, sans autre arme qu'un poignard malais caché dans sa ceinture.

Un matin que le docteur attendait quelques amis et ne pouvait lui préparer de travail, il descendit jusqu'au fleuve, qui baignait les murs du jardin, et, montant dans un *massouli* (bateau d'écorce) léger dont il se servait pour ses excursions, il gagna un point de l'autre rive qu'il n'avait pas encore visité.

Miss Eva était souffrante depuis quelques jours, et le jeune Indien en cherchait plus ardemment tout ce qui pouvait lui plaire et la distraire de son mal.

Après avoir attaché sa barque d'écorce au rivage, il traversa les fourrés de roseaux qui le bordaient, et arriva à la forêt qu'il avait aperçue de l'autre rive.

Elle était presque entièrement composée de tecks ou de pounas, dont le feuillage formait une sorte de dôme gigantesque.

Au-dessous s'étendaient de longues voûtes sombres, entrecoupées de clairières fleuries.

Tollar s'enfonça sous ces arcades ombreuses avec une sorte d'hésitation.

Mille rumeurs étranges bruisaient autour de lui. A chaque instant une antilope, un cerf ou un taureau sauvage, effrayé de son approche, bondissait dans l'ombre et s'enfuyait vers les lieux les plus touffus.

plus sages qu'eux, n'ont point abandonné le travail. Dans la nuit de samedi à dimanche, à Frameries, des forcenés ont assiégé les maisons de deux porions et ont brisé portes et fenêtres à coups de pierres, au milieu d'un vacarme épouvantable. On n'a pu retrouver ces malfaiteurs.

Les porions sont souvent l'objet des menaces des grévistes, parce qu'il en est peu qui consentent à les suivre et parce que dans les fosses en grève ils remplacent les absents, soit en travaillant à veine, soit en graissant les machines.

Nous avons dit que dans la sanglante collision du puits n° 6 des Vanneaux du charbonnage d'Hornu-et-Wasmes, les grévistes emportaient au loin leurs blessés tout comme font les guerriers sur les champs de bataille. La gendarmerie a découvert six ou sept de ces blessés dont quelques-uns à une distance de plus de deux lieues. Lors de leur guérison ils iront grossir le nombre des prisonniers et auront à répondre des désordres auxquels ils ont participé.

Le dernier mot n'est pas encore dit sur la sanglante affaire d'Hornu-et-Wasmes ; deux houilleurs encore sont morts des suites de leurs blessures. Quant à Hilaire Legat, dont l'épaule droite a été traversée par une balle qui lui est entrée dans la poitrine, il a pu subir lundi l'amputation du bras opérée par les soins des docteurs Dethier et Petit. Son état est toujours très-grave.

Dans les deux décharges qui ont été si meurtrières, les gendarmes ont tiré une quarantaine de balles ; l'une d'elles, traversant un volet, est entrée dans la maison d'un houilleur située en face de l'établissement et a transpercé un berceau dans lequel était endormi un enfant qui, par un hasard providentiel, n'a point été atteint.

La journée d'hier et cette nuit ont été très-calmes à Hornu et à Wasmes, mais le chômage persiste.

La lettre suivante, écrite lundi soir de Dour, résume la véritable situation au Borinage :

« L'étranger arrivé dans nos communes dans la journée d'hier (dimanche) ne se serait jamais douté qu'il y eût grève au Borinage. On entendait la musique d'un côté, on dansait de l'autre, partout on jouait à la balle, et les perches étaient entourées de tireurs à l'arc. Tous les ouvriers étaient endimanchés. Aujourd'hui, le marché de Dour a été suivi ; beaucoup d'ouvriers s'y promenaient, mais pas en habits de fosse. »

« La gendarmerie et les troupes circulent dans tous les sens ; ce matin, la gendarmerie a arrêté près de plusieurs puits des ouvriers de Wihéries, éparpillés de tous côtés, cherchant à empêcher leurs camarades d'aller travailler ; le calme règne, mais on sent que l'émotion subsiste. On présume cependant que l'extraction reprendra demain à plusieurs puits. »

Guerre d'Orient.

Il paraît tout à fait certain que les deux gouvernements de Turquie et de Grèce ont

Le jeune Indien s'aperçut bientôt qu'il avait eu tort de s'engager sous ces ombrages, et que ses recherches y seraient inutiles. Les arbres étaient si élevés qu'une balle de mousquet n'eût pu en atteindre le sommet, et les chants des oiseaux qui y avaient déposé leurs œufs n'arrivaient que confus et affaiblis comme s'ils fussent venus des nuages.

Il chercha, en conséquence, à retourner en arrière ; mais les traces de ses pas étaient déjà effacées sur l'herbe fine de la forêt.

Il s'égara au milieu des mille routes qui s'entrecroisaient, crut se reconnaître, s'égara de nouveau, et finit par perdre toute direction.

Les heures s'écoulèrent en vaines recherches pour trouver une issue.

Le jour allait baisser ; la fatigue et la faim commençaient à se faire sentir : Tollar comprit que s'il ne réussissait point à regagner le Gange il était perdu.

Cherchant donc à s'orienter sur les rayons du soleil couchant, il fit un dernier effort, poursuivit sa route à travers tous les obstacles, et arriva enfin à la lisière de la forêt.

Mais ses forces étaient complètement épuisées ; il fut obligé de se laisser tomber à terre, et y resta quelque temps dans un état de langueur qui ressemblait à un évanouissement.

(La suite au prochain numéro.)

fait connaître à l'Angleterre qu'ils n'avaient nullement besoin de son intervention. C'est là un grave échec pour la politique indécise de lord Derby.

L'Angleterre pourrait bien reconnaître, plutôt qu'elle ne le pense, que la politique d'abstention n'est pas la politique la plus sage, et que la diplomatie trop égoïste n'est pas la diplomatie la plus habile.

Nouvelles importantes de Vienne.

Les sympathies des Magyars pour la cause du croissant ont trouvé un écho à la confidentielle de Constantinople, on s'occupe en ce moment, dans les cercles gouvernementaux ottomans, d'un projet qui, dès le présent, quoiqu'il ne se trouve qu'à l'état d'embryon, mérite d'attirer l'attention du monde politique.

Dans le cas d'un triomphe définitif de la Turquie sur la Russie et ses alliés, la Roumanie et la Serbie, l'intention de la Porte serait de former de ces deux Etats vassaux une province, à la tête de laquelle on placerait un gouverneur général qui fût considéré par les Hongrois comme *persona grata*. On se dit, et j'ai tout lieu de croire que c'est avec raison, que l'individualité destinée à ce poste ne serait autre que le général Klapka. Il est certain que celui-ci accepterait et deviendrait Turc dans l'âme, car on sait à quel point la popularité a pris sur lui, mais personne ne saurait se méprendre sur ce point que l'Autriche-Hongrie ne pourrait tolérer, indépendamment de la transformation politique de ces Etats, d'avoir à sa frontière un semblable voisin.

Il est vrai que, pour le moment, la chose n'existe qu'à l'état de projet ; mais ce fait mérite d'être signalé comme symptôme. Du reste, le bruit court que le dernier conseil des ministres qui a été tenu sous la présidence de l'empereur s'est occupé très-sérieusement de cette question, et les Magyars pourraient prochainement être surpris d'une façon très-désagréable à ce sujet.

CHRONIQUE ELECTORALE.

MAINE-ET-LOIRE. — M. Th. de Soland vient d'adresser la circulaire suivante aux électeurs de la première circonscription d'Angers :

« Messieurs et chers compatriotes, « Aux élections de 1876 je vous ai fait connaître dans ma circulaire comment je comprenais les devoirs de député. »

« Je vous disais que dans la situation présente il fallait avant tout faire trêve aux agitations stériles de la politique, pratiquer sincèrement la Constitution qui nous régit et s'appliquer sans arrière-pensée aux grandes lois d'affaires si nécessaires après nos désastres pour le relèvement de la France. »

« Ce programme, je crois l'avoir fidèlement rempli ; mes votes sont publics, aucun d'eux n'a été inspiré par l'esprit de parti. »

« La majorité de la Chambre des députés n'a pas compris de la même façon ce devoir patriotique. »

« Elle a rempli de discussions irritantes et inutiles le plus grand nombre de ses séances ; elle n'a achevé aucune loi importante, elle a inquiété les consciences par son intolérance, elle a cherché à dominer seule les autres pouvoirs de l'Etat, et à nous acheminer vers le radicalisme qui serait la honte et la ruine de la France. »

« Le maréchal de Mac-Mahon a pensé que son honneur et son patriotisme ne lui permettraient pas de laisser s'accomplir sous son nom respecté une si funeste entreprise. »

« Usant du droit que lui donne la Constitution, il fait appel au pays. »

« Il nous invite à nommer une nouvelle Chambre qui, d'accord avec lui et avec le Sénat, rétablisse l'harmonie aujourd'hui troublée entre les pouvoirs publics. »

« L'ancienne majorité de la Chambre a répondu à cet appel en annonçant dans ses manifestes et dans ses journaux l'intention de renverser le Maréchal. »

« Vous ne vous associez pas, j'en suis certain, à ces projets factieux envers l'illustre soldat dont l'épée nous protège contre toute tentative de désordre. »

« Vous êtes trop sages et trop soucieux de la paix publique pour envoyer à la Chambre des hommes hostiles au Maréchal, en opposition avec le Sénat et pour exposer ainsi la France à des calamités redoutables. »

Le Maréchal et le Sénat sont fermement unis, il importe que la Chambre soit d'accord avec eux.

Cette union est la condition nécessaire de la prospérité publique; elle seule peut assurer un nouvel essort au travail en rassurant vos intérêts.

La question que les élections posent devant vous est, sachez-le bien, une question de salut social.

Tous les conservateurs l'ont compris sans distinction de parti et se sont rangés autour du maréchal de Mac-Mahon.

Cette politique d'union et d'apaisement a toujours été la mienne.

Je ne peux que répéter en ce moment les paroles qui terminaient ma circulaire du 5 mars 1876 :

Je n'ai qu'un seul but, augmenter le nombre des hommes modérés qui veulent apporter un concours sincère et dévoué au maréchal de Mac-Mahon et l'aider de tout leur pouvoir à maintenir l'ORDRE au dedans et LA PAIX au dehors.

Th. DE SOLAND,
Ancien député.

M. Blanvillain, propriétaire, ancien négociant, se porte comme candidat républicain, dans la 1^{re} circonscription de l'arrondissement de Cholet, contre M. le comte de Maillet.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les affiches de M. Combiere et du général Genet (et non Genest, comme on avait imprimé jusqu'à ce jour) sont apposées sur nos murailles. Sur l'une on lit: *Candidat républicain conservateur, GENERAL GENET*; sur l'autre: *Candidat républicain, J. COMBIERE*.

Et pourtant M. Combiere ne peut pas ne pas être conservateur!

Quel est donc ce mystère?

On lit dans l'Union de l'Ouest:

« Le Patriote, pour justifier la double candidature républicaine dans l'arrondissement de Saumur, nous rappelle l'adage: Abondance de biens ne nuit pas. »

De biens, — oui. Mais ce n'est peut-être pas le cas.

Le Patriote lui-même n'a pas trouvé que la candidature de M. Combiere était un bien, puisque, la voyant posée par le Courrier de Saumur, il s'empressa d'annoncer qu'une autre candidature allait « surgir ».

Et, de son côté, le Courrier de Saumur ne trouvait pas que l'abondance des candidatures républicaines fût un bien, puisqu'il protestait contre la candidature qui allait « surgir » et déclarait qu'elle n'était qu'une invention pour diviser et troubler le parti républicain.

Pour nous, la double candidature de Saumur ne nous déplaît pas, car elle nous prouve que la discorde est parmi les républicains de cet arrondissement.

Il vient d'arriver à Saumur une célébrité de Paris, M^{me} NOVELLI, chiromancienne, auteur du livre la Science de la main, déjà à sa sixième édition.

On sait que M^{me} Novelli a donné des conférences publiques sur la chiromancie à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et Nantes d'où elle arrive et où elle a eu des succès considérables constatés par la presse, en un mot, c'est le grand talent du siècle en divination.

Consultations de 4 à 5 heures, pendant 3 jours seulement, grand Hôtel de la Paix, appartement n° 23, au 1^{er}.

Graphologie, système de l'abbé Michon. Consultations en ville sur demande.

Attestations des plus hauts personnages.

LA DISPONIBILITE DE L'ARMÉE ACTIVE.

Le conseil d'Etat vient de résoudre une fort intéressante question qui lui avait été soumise au sujet des hommes placés dans la disponibilité de l'armée active.

On sait qu'un article de la loi de 1872 dispense du service d'activité, en temps de paix, les jeunes gens qui, même postérieurement à leur incorporation, se trouvent dans l'une des positions suivantes: aîné d'orphelins de père et de mère; fils unique ou aîné des fils, ou à défaut de fils ou de gendre, petit-fils aîné des petits-fils d'une

femme veuve, ou d'une femme dont le mari a été légalement déclaré absent, ou d'un père aveugle ou âgé de soixante-dix ans au moins; aîné de deux frères appelés à faire partie de la même classe, si le plus jeune est reconnu propre au service; frère d'un homme qui est déjà présent sous les drapeaux.

Tous les jeunes gens qui sont dans l'une de ces situations sont classés dans la disponibilité de l'armée active, s'ils n'ont point été incorporés, et seront renvoyés en disponibilité si l'un des motifs précédents se produit pendant leur séjour dans l'armée.

Il est bien stipulé dans la loi que ces hommes ne sont astreints qu'à de courts exercices annuels en temps de paix, qu'ils doivent être soumis à toutes les obligations de la classe à laquelle ils appartiennent, si les causes de leur dispense viennent à cesser, et enfin qu'ils sont toujours appelés ou rappelés, en temps de guerre, suivant le service imposé à la classe dont ils font partie.

Il paraît cependant que l'interpellation de ces dispositions légales donnait lieu à contestation, puisque le ministre de la guerre a été obligé de consulter le conseil d'Etat afin de savoir si les jeunes gens qui se trouvent dans l'une des positions que nous venons d'énumérer avec intention sont soumis à toutes les obligations de la classe dans laquelle ils comptent, quand leur position de famille se modifie.

Le conseil d'Etat a répondu affirmativement.

Le ministre de la guerre a, en conséquence, prescrit aux commandants des bureaux de recrutement de se tenir au courant de la situation de famille des militaires de la disponibilité, dans le but de les appeler sous les drapeaux, ou de les inscrire simplement sur les contrôles, suivant les cas, c'est-à-dire suivant le service déjà fait par leur classe, si la cause de leur dispense a disparu.

Cette solution, qui concerne et qui intéresse directement un grand nombre de jeunes gens, car il y en a environ 45,000 chaque année sur une classe de 300,000 inscrits, ne laisse pas que d'être peu favorable et de donner matière à de nombreuses critiques.

En effet, si la difficulté n'est pas grande au point de vue de l'aîné d'orphelins de père et de mère qui perdrait ses frères et sœurs, ni en ce qui concerne le fils unique d'une veuve, ou d'une femme dont le mari a été déclaré légalement absent, ou d'un père aveugle, ou d'un père âgé de soixante-dix ans, et qui perdra son père et sa mère, comment fera-t-on lorsqu'il s'agira de l'aîné des fils d'un père et d'une mère placés dans l'une de ces situations et dont un frère est déjà sous les drapeaux, parce que celui-ci n'était pas l'aîné? Comment fera-t-on encore par rapport au jeune homme qui n'aura pas été appelé lors du départ de sa classe, parce qu'il avait déjà un frère dans l'armée? La rappellera-t-on lorsque celui-ci sera libéré? Telles sont les questions qui se posent naturellement à la lecture de la décision du conseil d'Etat. Nous avons cru devoir les énoncer, car elles concernent à peu près 200,000 jeunes gens pour les cinq classes qui doivent le service d'activité.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ANGERS.

Audience du 22 septembre.

M. Desaitre est tailleur d'habits à Chalon-sur-Loire; malheureusement pour lui, M. Desaitre s'occupe beaucoup de politique et il a de singuliers moyens de faire la propagande et de gagner des prosélytes au radicalisme, objet de ses amours.

Un jour il était au café: un habitant de l'arrondissement de Cholet entra et s'approcha de la table où Desaitre était assis.

Desaitre interpella le nouveau venu, le traite de chouan, et lui reproche de voter pour M. de Civrac. Finalement, joignant l'action à la parole, le terrible tailleur renverse par deux fois le malheureux qui casse une chaise dans sa chute.

Le lendemain, le terrible tailleur, repentant et tout confus de ses exploits, s'arrange avec sa victime et moyennant 25 fr. veut éviter toute poursuite.

Cette générosité, un peu tardive, ne l'empêche pas d'être traduit en police correctionnelle pour violences et pour ivresse dans un lieu public, car l'austère Desaitre, qui veut conduire le suffrage universel, était ivre de la façon la plus manifeste.

A l'audience, il s'en défend très-fort et

produit, à grands frais, des témoins qu'il appelle témoins à décharge.

Or, dit un de ceux-ci, « il n'était pas ivre, mais il était bien inondé! »

Un autre prétend « qu'il n'était pas saoul à tomber par terre »; un troisième enfin ne peut rien dire, alléguant « qu'il ne connaît pas son vin. »

Malgré ces dépositions limpides, le tribunal condamne l'infortuné Desaitre et pour coups et pour ivresse.

Puisse ces condamnations faire réfléchir le terrible tailleur et le rendre plus libéral et plus tolérant pour les opinions politiques d'autrui.

(J. de Maine-et-Loire.)

Parlons de l'Emprunt de la Ville de Naples, emprunt qui aura lieu les 2 et 3 octobre prochain. Il est représenté par 205,954 obligations, au capital nominal de 400 francs, remboursables à ce prix en cinquante années. L'intérêt 20 francs par an, net d'impôt, est payable en or, ainsi que le prix de remboursement.

Au prix d'émission de 330 francs, c'est un placement à 6.15 0/0, net d'impôt, et à 6.60 0/0 en y comprenant la prime de remboursement.

Par les temps que nous traversons, les bonnes occasions susceptibles de créer un revenu supérieur à 6 0/0 sont rares: si nous consultons en effet les récents Emprunts municipaux, tant en France qu'à l'étranger, que voyons-nous?

L'Emprunt de Paris 1875 émis à 440 rapporte 18 fr. 46. — L'Emprunt 1876 émis à 465 francs 18 fr. 46. — L'Emprunt de Marseille émis à 352 fr. 50, 11 fr. 02. — L'Emprunt de Lille 1863 émis à 90 fr. 50, 2 fr. 70. — L'Emprunt de Bordeaux 1875 émis à 500 francs, 25 francs. — L'Emprunt de Dunkerque émis à 995 fr., 46 fr. 60. — L'Emprunt de Lyon 1865-1867 émis à 500 fr., 23 fr. 34, et l'Emprunt 1872 émis à 430 fr., 23 fr. 36.

Et à l'étranger l'Emprunt de Bruxelles 1867 émis à 100 francs, 3 francs. — Le Liège 1872 de 92 fr. 50, 3 fr. — L'Anvers 1869 de 87 fr., 3 fr. — Le Florence 1875 émis à 410 fr., 25 fr. — Le Palerme émis à 500 fr., 30 fr. — L'Ancône émis à 982 fr. 50, 60 fr. — Le Naples lui-même 1875 émis à 410 fr., 25 fr. Cette rapide nomenclature indique aux détenteurs de fonds publics et particulièrement d'emprunts municipaux, les nombreux arbitrages qu'ils peuvent opérer, en souscrivant à l'emprunt actuel de Naples, qui, comme nous l'avons dit plus haut, est émis à 330 fr., rapporte 20 fr., et par conséquent constitue un revenu beaucoup plus rémunérateur. E. P.

Depuis un an, toute la presse de Paris s'occupe d'une grande découverte faite par un savant Russe, le Dr Jochelson. C'est un anti-névralgique appelé ANSINE MARC, qui supprime en moins d'une minute toutes les douleurs névralgiques, migraines, maux de dents, etc. L'action est tellement merveilleuse que l'on croit assister à un miracle. Le secret de ne plus souffrir est donc arraché à la nature, grâce aux recherches d'un grand savant que l'humanité bénit.

Le dépôt central de ce merveilleux produit est transféré, 39, rue Richer, Paris. Le prix du flacon est de 5 fr., et 5 fr. 50 franco contre mandat ou timbres-poste. — Adresser les demandes à MM. Jochelson et C^{ie}, 39, rue Richer, à Paris.

Pour les articles non signés: P. Gouvé.

Chronique Financière.

Bourse du 27 septembre 1877.

Hier soir, sur le boulevard, le cours de 105 fr. avait été vivement discuté; au début de la Bourse, le débat a été tranché en faveur des acheteurs, on a ouvert à 105.07 1/2 sur le 5 0/0 et à 69.17 1/2 sur le 3 0/0. Les demandes ont pris une certaine importance pendant la première demi-heure, elles ont poussé le 5 0/0 à 105.15 et le 3 0/0 à 69.27 1/2; les affaires ont alors perdu toute animation et les réalisations de bénéfices des acheteurs de la veille, gagnant du jour au lendemain 0.40 à 0.50 centimes, ont provoqué une réaction sur nos fonds publics. En même temps les affaires ont perdu toute animation au comptant et à terme. Les achats des recettes générales étaient moins importants qu'hier, ils portaient sur 6,400 fr. de rentes 3 0/0 et sur 750 fr. de rentes 5 0/0. Le 5 0/0 italien est toujours à une sensibilité extrême. Ouvert à 70.35, il a brusquement monté à 70.70, cours auquel il s'est produit des offres assez nombreuses. Les Bourses étrangères étaient bien tenues. Les consolidés anglais qui étaient arrivés en première cote de 95 3/8 à 95 1/2, se sont ensuite négociés de 95 1/2 à 95 3/8. Les florins autrichiens ont regagné le cours de 65. (Correspondance universelle.)

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Malgré la réserve que nous nous sommes imposée à l'égard des grands journaux, même de ceux qui méritent le plus de fixer l'attention, nous croyons devoir signaler l'Assemblée nationale, reconstituée sous la direction politique de M. Adrien de la Valette, son fondateur, dont le talent s'est depuis longtemps affirmé.

L'Assemblée nationale représente essentiellement les intérêts conservateurs. Son programme est d'employer toutes les influences au profit du bien général.

Pour mieux assurer son succès, l'Assemblée nationale s'est acquis le concours d'écrivains spéciaux, pour tous les sujets qu'elle traite: politique, sciences, lettres, arts, finance, commerce, industrie. Ses informations sont toujours puisées aux meilleures sources; elle a son service particulier de correspondances générales, et de sténographes attitrés pour les prochains comptes rendus des deux Chambres. Ses feuilletons choisis sont signés des premiers auteurs: MM. Alexandre Dumas fils, Paul Féval, Octave Feuillet, Emm. Gonzales, Elie Berthet, etc. — Tous les dimanches, l'Assemblée nationale donne, en supplément, un numéro double, illustré.

Malgré ces efforts et ces sacrifices, l'Assemblée nationale ne coûte que 13 fr. pour trois mois, 25 fr. pour six mois, 48 fr. pour un an. — Adresser les demandes d'abonnement à l'administrateur, 14, rue de Londres, Paris.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux

des hôpitaux de Paris. « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de Valenciennes, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. — Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

ENGRAIS LIQUIDE BOUTIN

Paris, 1875 et 1876. Médaille d'argent. Médaille d'or.



Plusieurs Mentions et Médailles de 2^{me} classe. 16 ANNÉES D'EXPÉRIENCES, 3,000 CERTIFICATS d'Agriculteurs, de Présidents de Comices agricoles, etc. Récoltes saines et abondantes, 45 FR. PAR HECTARE. Nous engageons tous les cultivateurs, à ne faire aucune semence ou plantation, en grande ou petite culture, avant d'avoir lu la brochure expédiée franco par le fabricant de l'ENGRAIS BOUTIN. Guide pratique des divers travaux de chaque mois. S'adr. à M. James BOUTIN, 96, avenue des Ternes, Paris.

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro:

Bulletin politique. — Bulletin financier — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

PRIME GRATUITE
MANUEL DES CAPITALISTES
Un fort volume in-8^o.
PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalescienne Du Barry, sur les étiquettes.

SAUVEZ LES ENFANTS PAR LA DOUCE

REVALESCIERE DU BARRY DE LONDRES. — Partout on déplore que l'enfant — la joie de la famille et l'espoir de la nation — est fort maltraité. Par l'ignorance seule des mères ou des nourrices, il en meurt la première année 60,000 en France et 40,000 en Angleterre! Cette misère est due ou à un allaitement trop fréquent, ou bien à l'usage du lait de vache ou de chèvre, ou à la panade — tous aliments inadmissibles, et qui, ordinairement, amènent une irritation de la muqueuse et, comme

suite inévitable. l'échauffement ou la diarrhée, les vomissements continus, l'atrophie, les crampes, les spasmes et la mort. On a reconnu que la digestion d'un jeune enfant, une fois compromise, les drogues les mieux choisies sont impuissantes à réparer le mal! C'est un fléau pour la famille et pour le pays que cette destruction cruelle! Il y a pourtant un moyen simple et peu coûteux d'y parer, et qui a fait ses preuves depuis trente ans; c'est de nourrir le bébé et les enfants malades ou faibles de tout âge avec la *Revalescière Du Barry*, toutes les trois heures de la journée, simplement bouillie à l'eau et au sel.

C'est en somme la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance.

Citons quelques preuves de son influence invariablement salutaire, même dans les cas les plus désespérés:

Cure N° 70,410.

Usine de Granvillars (Haut-Rhin),
12 juin 1868.

Monsieur, je suis heureux de vous dire que mon premier enfant, fort chétif, a été nourri pendant un an de votre *Revalescière*, et que sa santé et son développement sont la merveille pour tout le monde. Il n'y a pas d'enfant dans le village aussi fort que le mien pour son âge. **MERCIER.**

Cure N° 85,410.

Rue du Tunnel, Valence (Drôme),
12 juillet 1873.

Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente *Revalescière*. Dès le premier jour que je le nourrissais à la *Revalescière*, toutes les trois heures, l'enfant ouvrait ses chers petits yeux et riait. Après trois jours de ce régime, l'enfant reprit sa santé, à la surprise de tous ceux qui l'ont vu revenir de chez cette misérable nourrice. Il serait à désirer que toutes les mères de famille eussent connaissance de cette excellente nourriture. Mes remerciements affectueux.

ELISA MARTINET ALBY.

Cure N° 65,940.

Londres, 2 juin 1866.

Ma petite fille, qui souffrait de diarrhée et d'épuisement au point de n'avoir plus assez de force pour sucer, et que le médecin abandonnait avec l'expression qu'elle ne pouvait vivre la nuit, est parfaitement revenue à ses forces dès que nous lui avons donné la *Revalescière Du Barry*, laquelle au commencement nous étions forcés d'introduire artificiellement dans son estomac. — En moins de deux heures, il y avait amélioration marquée, et maintenant, après trois mois pendant lesquels

l'enfant a été entièrement nourrie avec la *Revalescière*, elle est une des plus fortes et robustes filles qu'on puisse trouver dans tout le pays. J'ai l'honneur, etc. **CHARLES MURRAY.**

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économe encore 50 fois son prix en médecines. Ent 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Discuits de Revalescière* entendent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; on envoie 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est **La Perfection de Chocolat Du Barry.** Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou fécula indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-

Jean; M^{me} CONDORAND, rue d'Orléans; M. BRASSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et plusieurs autres chez les bons pharmaciens et épiciers. — **BARRY et C^o**, 26, place Vendôme, et 8, rue Cassini (65).

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été, 11 juin 1877

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	11 — 20 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 — soir.	11 — 41 —

Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 30 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 —
12 — 30 — soir.	6 — 15 —	7 — 39 — soir.	11 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 SEPTEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	69 15	05	Crédit Foncier, act. 500 f.	660		10	Canal de Suez	690			
4 1/2 %	98		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	630			Crédit Mobilier esp.	320	11	25	
5 %	105 05	10	Crédit Mobilier	145	5		Société autrichienne	365	1	25	
Obligations du Trésor, 1. payé.	485		Crédit foncier d'Autriche	500	3		OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	427		Charentes, 500 fr. t. p.	110		25	Orléans	322			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	481 25	1 25	Est	617	50	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	319			
— 1865, 4 %	497 50		Paris-Lyon-Méditerranée	1603	10		Est	318			
— 1869, 3 %	380 50	1 75	Midi	750			Nord	325 50			
— 1871, 3 %	366		Nord	227 50		2 50	Ouest	320			
— 1875, 4 %	488		Orléans	1050		1 25	Midi	320			
— 1876, 4 %	477 50	17 50	Ouest	676	23	1 25	Charentes	227 50			
Banque de France	3075		Vendée, 500 fr. t. p.	1200		15	Vendée	140			
Comptoir d'escompte	612 50	2 50	Compagnie parisienne du Gaz	1200			Canal de Suez	531 25			
Crédit agricole, 200 f. p.	355		C. gén. Transatlantique	500		5					
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	355										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 5 juin 1877)

Départs de Saumur vers ANGERS.		Départs de Saumur vers TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	9 — 45 —	3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 21 —
(s'arrête à Angers)	9 — 1 —	omnibus.	9 — 40 —
omnibus-mixte.	1 — 36 —	express.	12 — 40 —
soir.	4 — 10 —	soir, omnibus-mixte.	4 — 44 —
express.	7 — 15 —	omnibus-mixte.	10 — 28 —
omnibus.	10 — 37 —	express-poste.	
(s'arrête à Angers)			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 46.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.
M. BOUTARD, ancien greffier de la justice de paix du canton sud de Saumur, ayant cessé ses fonctions, et désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (404)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.
A VENDRE
En totalité ou par parties, au gré des acquéreurs.

LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LONGCHAMPS
Située dans le bourg de la commune de Neuillé.

Appartenant à M. Henri ROCHER, Consistant en:

- 1^o Maison de maître en parfait état, belle avenue de tilleuls, rivière empoisonnée, pelouses, bosquets, parc, pépinière, jardins, vignes et prés;
 - 2^o Une métairie à côté, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vergers de palmiers d'un grand produit, prés et bois;
 - 3^o Une lande de 5 hectares environ, couverte d'une grande quantité de beaux sapins propres au travail, située au bas de la côte du Doreur, sur le bord de la grande route de Saumur à Verrantes;
 - 4^o Un beau pré, appelé le Pâtis-du-Port, parfaitement clos, de 1 hectare 75 ares, situé commune de Saint-Lambert-des-Levés;
 - 5^o Un morceau de bois taillis et bruyère, de 1 hectare 30 ares, situé commune de Verrantes;
- Le tout forme une contenance totale d'environ 37 hectares.
- S'adresser:
- 1^o A M^e CLOUARD, notaire à Saumur;
 - 2^o A M. COULON-LECONFRÉ, propriétaire à Saumur, rue du Champ-de-Foire;
 - 3^o A M. BARRIN-MORICET, aussi propriétaire à Saumur. (502)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.
A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue du Temple, n° 4, occupée par M^{me} veuve Pinet-Marquis. S'adresser à M. CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En totalité ou par lots,
JOLIE PROPRIÉTÉ
Sise à la Croix Cassée, commune de Villebriantier,
Comprenant maison de maître et closerie, d'une contenance totale de 2 hectares 31 ares 55 centiares. S'adresser, pour traiter, à M^e CLOUARD, notaire. (420)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
MAISON (quatre chambres, jardin de 8 ares 25 centiares, grande cour, 22 ares de terre, sur les Châteaux, rue des Moulins, commune de Saumur;
Plus cave et pressoir, au Petit-Puy, montée de la Rue-Chèvre, avec puits commun.
S'adresser, à Saumur, à M^{me} veuve RAZIN-PÉAN, rue des Basses-Perrières, ou à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A VENDRE
LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LA GAUCHERIE
Commune de Restigné, à 20 minutes des gares de La Chapelle et de Saint-Lacraie.
Composée d'une belle maison de maître, de servitudes très-vastes; le tout de construction récente; beaux jardins, bassin, terre, pré et vigne, d'un grand rapport; le tout d'un seul tenant, renfermé de murs, avec beaux espaliers, contenant environ 8 hectares.
S'adresser, pour traiter, à M. COULON-LECONFRÉ, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, à Saumur. (512)

A VENDRE
PRÉSENTMENT,
1^o Un corps de bâtiment, servant d'auberge, et une écurie, situés à Saumur, rue Bailly, occupés par les époux Proust;
2^o Une porte en chêne, à claire-voie, avec ses ferrures, s'ouvrant en deux parties, ayant 2 mètres 60 centimètres de largeur.
Toutes facilités pour le paiement.
S'adresser à M. PAPILLON, rue du Collège, n° 26. (494)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE
Le dimanche 30 septembre 1877, à midi, et les jours suivants, s'il y a lieu,
Il sera procédé, par le ministère de M^e LAUMONIER, en la demeure, à Varrains, de M^{me} veuve CHEVALLIER, à la vente des objets ci-après:
Batterie de cuisine, vaisselle, ustensiles en cuivre, chaises, armoires, buffets, tables, dont plusieurs antiques, literie, vingt couettes, six matelas, charrettes, voitures et harnais, bois d'ouvrages et bois à brûler, outils et accessoires de cave, cuves et fûts, ustensiles aratoires et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus dix centimes par franc. (505)

A VENDRE
La collection cartonnée de la **MODE ILLUSTRÉE**, depuis 1860 jusqu'à 1871.
S'adresser au bureau du journal.

DÉPOT DES FORGES DU BERRY
SPÉCIALITÉ
DE FILS GALVANISÉS
Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit:
N° 16..... 60 fr. les cent kil.

GRANDS MAGASINS DU PRINTEMPS
28, rue de la Tonnelie, 28, SAUMUR.

MM. BIZERAY ET LECOMTE
donnant une nouvelle extension au comptoir des ROBES et CONFECTIONS, demandent de bonnes ouvrières. — Se présenter de suite.

2,000 Fr. de Revenu avec **5,000** Francs de Capital.
Résultats justifiés par PLUSIEURS ANNÉES de SUCCÈS.
Pour les renseignements, s'adresser ou écrire au **Directeur de la PARTICIPATION FINANCIÈRE**, 15, rue de Grammont, à Paris. (513)

LAGALL
DENTISTE A SAUMUR
Quai de Limoges, 70,
Elève de M. Victor LANGERON,
CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,
Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.
SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES
EXTRACTION DES DENTS
Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.
M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.
Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (520)

BIBERON POMPE MONCHOVAUT
Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garanti).
Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.
Fabrique à Laon (Aisne).
Dépôt général à Paris, rue de Joux, 7, Pharmacie Centrale de France.
Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-boules.
Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons. (660)

AMER PICON
DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{re} médaille à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
DANS TOUS les CAFÉS
Entrepôt général en France et l'Étranger
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLE

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CONSIGNATION du Guano du Pérou
39, FAUBOURG POISSONNIÈRE, PARIS
Seuls Agents en France de la PERUVIAN GUANO & LIM.
NOUVEAUX CONSIGNATAIRES DU
GUANO DU PÉROU
en vertu du contrat du 7 Juin 1876
VENTE SELON L'ANALYSE
Tarif Réduit.
DÉPÔTS EN FRANCE:
Bordeaux..... MM. JOSEPH CIVRAC et C^{ie}.
Dunkerque..... LASTRADE DESGANDÉ et C^{ie}.
Le Havre..... LANGSTAFF EHRENBURG et POLLAK.
Nantes..... L. RUSSELL et GUIROY.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.